

Compte rendu de séance

Séance du 27 Mai 2026

L'an 2026 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE COMMUNALE sous la présidence de ETIQUE Nicolas, Maire

Présents : M. ETIQUE Nicolas, Maire, Mmes : AVRIL Delphine, BOUCHAT Charlotte, BOUVART Alexane, CAILLET Françoise, LAFON Stéphanie, MM : FLANDRE Frédéric, OLETTE Flavien, PONSARD Olivier, RENARD Frédéric,

Absent(s) excusé(s)/pouvoir : Monsieur ROUSSEAU Aurélien

A été nommé(e) secrétaire : Mme Françoise CAILLET

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Validation du procès verbal du 09 avril 2026
Point d'information
Désignation d'un correspondant Défense de la commune - 14-2026
Désignation du représentant à la CLECT du Pays Rethélois - 15-2026
Mise en vente de Parcelles Communales Rue d'Aussonce - 16-2026
Avis sur le projet de périmètre du SAGE de la nappe de la craie - 17-2026
Avis sur le projet d'implantation de la Chanvrière de Juniville - 18-2026
Tarification repas et boissons 14 juillet 2026 - 19-2026
Questions diverses

Validation du procès verbal du 09 avril 2026

Validé à l'unanimité des présents

Point d'information

Travaux/Entretien :

- La stèle commémorative dédiée aux soldats tombés au combat dans la commune d'Alincourt a été livrée et mise en place par l'entreprise Zanchetta le 20 mai dernier. Les finitions ont été effectuées par Frédéric Flandre. Son inauguration est prévue pour le 07 juin prochain.

Sécurité :

- Un véhicule a causé des dommages au garde-corps ainsi qu'au panneau de signalisation situé au carrefour de la rue Beauregard et de la rue d'Aussonce durant la nuit du 04 au 05 mai. Les caméras de vidéoprotection ont permis d'identifier le responsable. Un constat sera établi le jeudi 28 mai 2026.
- La municipalité a réalisé l'élimination d'un nid d'abeilles situé sur le toit de la mairie et a également saisi cette occasion pour assister plusieurs résidents en difficulté en les mettant en contact avec l'entreprise Ardennes Guêpes Frelons de Neufelize.

Communauté de Communes :

La Communauté de Commune a demandé à tous les élus de faire connaître la commission dans laquelle ils souhaiteraient s'engager. La participation aux commissions n'est pas obligatoire, mais elle offre l'opportunité de jouer un rôle actif dans le développement du territoire. Douze commissions sont à votre disposition :

- Finances
- Travaux de voirie et équipements communautaires
- Aménagement du territoire et propreté
- Développement économique
- Culture et vie associative
- Scolaire et périscolaire
- Eau potable et assainissement non collectif
- Agriculture et développement durable
- Cadre de vie, habitat et santé
- Promotion du territoire et relations avec les usagers
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Sport

Votre bulletin de réponse doit être envoyé avant le 1er juin 2026.

Désignation d'un correspondant Défense de la commune DEL 14-2026

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu local désigné par le maire pour établir, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Le correspondant défense a pour rôle principal d'informer les citoyens sur les enjeux relatifs à la défense, le parcours de citoyenneté ainsi que les dispositifs d'engagement, de sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines et aux missions des forces armées, et d'animer des initiatives locales visant à renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Le Maire suggère la désignation de Monsieur Frédéric FLANDRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver la proposition du maire de nommer comme CORDEF de la commune d'Alincourt :
Monsieur Frederic FLANDRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative relative à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation du représentant à la CLECT du Pays Rethélois DEL 15-2026

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes du Pays Rethélois est l'organe responsable de l'évaluation des charges financières transférées entre les communes membres et l'intercommunalité, en particulier lors des transferts de compétences (eau, voirie, scolaire, déchets, etc).

Cette commission a pour mission de calculer le coût des compétences transférées, proposer les montants d'attributions de compensation versés aux communes, et garantir l'équilibre financier entre les communes et la communauté de communes.

Monsieur le maire soumet sa candidature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'élire Monsieur Nicolas Etique, Maire de la commune d'Alincourt comme représentant à la CLECT du Pays Rethélois

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative relative à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en vente de Parcelles Communales Rue d'Aussonce DEL 16-2026

Vu la délibération du 31 janvier 2024 relatif au bornage de 2 parcelles de 800m²

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la vente des deux parcelles ZH43 et ZH44, qui appartiennent à la commune d'Alincourt, au prix net vendeur de 42 000 € par parcelle (viabilisation incluse : eau et électricité)
- DECIDE de mandater, sans exclusivité, la SELARL Vetea Grimaud et Ludivine Marchand pour cette vente et accepte les conditions du mandataire, à savoir des honoraires de négociation fixés à 3300 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif relatif à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur le projet de périmètre du SAGE de la nappe de la craie DEL 17-2026

Durant l'été 2019, la situation hydrologique en Champagne crayeuse a soulevé des inquiétudes concernant la gestion des ressources en eau. Les acteurs locaux ont insisté sur l'importance d'améliorer la connaissance des ressources pour mieux anticiper les tensions liées à la quantité, aggravées par le changement climatique. Une étude a été menée pour analyser l'impact du changement climatique sur la disponibilité de l'eau, mettant en lumière des tensions sur certains bassins versants. Un accord a été trouvé sur la nécessité d'agir pour garantir la durabilité des ressources. Après six ans de discussions, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a été unanimement reconnu comme l'outil approprié pour faire face à ces défis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de donner un avis favorable au projet de périmètre du SAGE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative relative à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur le projet d'implantation de la Chanvrière de Juniville DEL 18-2026

Le Groupe La Chanvrière a soumis une demande d'enregistrement pour une installation de valorisation du chanvre à Juniville, déclarée complète et régulière, entraînant une consultation publique selon le Code de l'environnement. La coopérative, déjà active dans l'Aube, prévoit de construire une nouvelle unité sur un terrain dont elle est propriétaire, visant des marchés variés à l'international.

Une analyse des risques a montré que les impacts technologiques, olfactifs et sonores restent confinés à l'intérieur du site, sans menace pour les populations voisines.

De plus, des mesures de contrôle des poussières et de gestion des eaux pluviales seront mises en place, assurant que le projet n'affecte pas la zone naturelle d'intérêt écologique située à proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de donner un avis favorable au projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation du Chanvre à Juniville
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative relative à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Tarification repas et boissons 14 juillet 2026 DEL 19-2026

- Vu les festivités du 14 juillet 2026
- Vu qu'une régie permanente sera mise en place pour permettre à la commune de percevoir des recettes lors des événements qu'elle organisera
- Considérant qu'il convient de fixer les prix des repas et des boissons

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de la tarification comme suit :

Repas	Tarifs
Tarte flambée	7 € 00
Tarte flambée au Munster	10 € 00
Boissons	
Soda (coca, ice tea, oasis...) 33 cl	2 € 00
Eau de source 1.5 l	1 € 00
Bière pression 25 cl :	3 € 00
Blida de champagne	2 € 50
Champagne la bouteille	20 € 00

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative relative à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu :

Séance levée à: 22:20

En mairie, le 23/06/2026
Le Maire
Nicolas ETIQUE